

Point information citoyenneté de l'Hôtel de Ville de Montreuil

La séance est ouverte à 19 heures 40 en présence de :

Représentants des conseils de quartier : Michel Escoute (Jean Moulin Beaumonts) ; Isabelle Bullier (Villiers Barbusse) ; Anna Tholander (Paul Signac Murs à Pêches) ; Nicole Georget (Centre Ville) ; François Lobiéd (Bobillot) ; Annie Piergentili, Yvon Le Hérisse (La Noue Clos Français).

Porteurs de projets : Stéphane Adler, Marie-Christine Léger, Didier Bodelot.

Élu : Tania Assouline, adjointe à la démocratie locale de la ville de Montreuil

Services de la ville : Sylvie Baste-Deshayes, Mission Citoyenneté - Direction Citoyenneté, Politique de la Ville, Jeunesse, Vie des Quartiers ; Hanh Trinh Duperrin, chargée de mission – Direction Modernisation Organisation et Évaluation ; Gilles Pradeau – Consultant.

1 Présentation de l'évaluation du Budget participatif, première édition.

Tania Assouline Les résultats de la 1^{ère} édition ont été très honorables, notamment dans la phase de dépôt. Il s'impose donc de consolider les liens de confiance autour du dispositif. La Municipalité a souhaité pour cela effectuer rapidement une évaluation qui permettrait de définir les conditions de réussite de la 2^{ème} édition du budget participatif. Conformément au processus de travail collaboratif qui a été mené lors de la 1^{ère} édition, l'analyse devait être partagée et restituée. La présente séance permettra de vérifier auprès du comité de suivi que les préconisations concrètes qui en résultent sont cohérentes et suffisamment complètes du point de vue des habitants qui ont accompagné le lancement d'un outil dont on a pu percevoir l'intérêt démocratique

Hahn Trin Duperrin précise qu'elle s'est chargée de la mission d'évaluation aux côtés de Sylvie Baste, Gilles Pradeau et Adeline Lamberbourg.

Sylvie Baste rappelle que l'évaluation s'est appuyée sur un guide d'entretien complet, élaboré, notamment, avec le comité de suivi. Les porteurs de projets et les représentants des conseils de quartier ont assisté à un entretien collectif, certains d'entre eux ont également assisté à des entretiens individuels. L'évaluation, qui permettra d'apporter les améliorations nécessaires à l'organisation de la seconde édition du budget participatif, a été réalisée à partir d'une cinquantaine d'entretiens réalisés entre avril et mai 2016.

L'organisation à Montreuil du premier budget participatif a été perçue de façon variable et plutôt positive. Il faut rappeler que le dispositif a été mis en place en quelque huit mois, ce qui est court. Cette évaluation cumule l'avis des porteurs de projets et celui des comités de suivi, des services municipaux, enfin des élus.

Le bilan de la première édition montre un bilan contrasté :

- *Au chapitre des satisfactions* : le nombre de projets collectés ; la bonne mobilisation des habitants ; la qualité de conduite des projets ; l'investissement des services de la ville et enfin la preuve de l'utilité de la démarche.
- *Au chapitre des déceptions* : la diversité insuffisante du profil des porteurs de projets, souvent des personnes déjà associées aux projets municipaux ; les soucis d'organisation engendrés par un planning très resserré qui intégrait la période des vacances d'été ; la difficulté de mobiliser dans le même temps des services municipaux très divers ; le logiciel au service de ce vote exclusivement numérique n'a pas fonctionné correctement ; le nombre des votants se révèle relativement peu satisfaisant au regard du nombre d'habitants de la commune même s'il est comparable (voire au-dessus) , toutes proportions gardées, à celui d'autres villes ayant tenté l'expérience.

La perception du processus est très différente selon les personnes considérées : la campagne de communication a, par exemple, été bien reçue par les habitants comme par les élus, moins par les porteurs de projet. À l'inverse, ces derniers ont considéré que l'instruction de leurs dossiers avait été correctement réalisée, quand élus et services municipaux souhaiteraient l'améliorer. L'organisation du scrutin a en revanche été jugée unanimement insatisfaisante. Si la campagne de communication a été appréciée pour l'essentiel, dans le détail il serait utile de rééquilibrer l'accès aux informations des porteurs de projets les moins bien organisés... Des efforts sont à faire en matière de réécriture des projets sous forme synthétique. Le kit de communication lui-même ne s'est pas montré adapté et a été peu repris par les porteurs de projets. En interne, les réunions de présentation auraient dû être approfondies, le règlement et les critères mieux expliqués.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Gilles Pradeau note que la participation aux ateliers mis en place pour construire les projets n'a pas été suffisante. Des porteurs de projet ont estimé qu'elles n'étaient pas nécessaires, alors que d'autres, ont saisi l'occasion de vérifier l'adéquation de leur idée aux critères prescrits. Certains porteurs de projets ont appris trop tardivement que leur dossier n'était pas recevable. À l'inverse, l'exemple d'un projet dans les « Murs à pêches » a montré l'intérêt des rencontres avec les services municipaux.

L'initiatrice de ce projet évoque le jardin-école dont sa société d'horticulture a l'usufruit. Cette dernière était convaincue que son projet n'était pas éligible au budget participatif car elle pensait que le jardin-école n'était pas un espace public. Ce sont les services de la ville qui ont ainsi confirmé l'éligibilité du projet.

Hahn Trin Duperrin note que les jeunes, les personnes âgées et les demandeurs d'emploi ont été peu concernés par le dispositif : il y a un effort à faire dans leur direction. Par ailleurs, le temps... n'a pas toujours permis d'envisager la fusion de certains projets apparentés.

Gilles Pradeau confirme que certaines associations, notamment, auraient aimé pouvoir unir leur projet à d'autres,

Un habitant évoque les rencontres de Porto Alegre (Brésil), où est née l'idée des budgets participatifs. Il explique qu'à l'origine, il était question de projets pris en charge par les habitants des quartiers défavorisés, non par les pouvoirs publics : il s'agit d'un principe fondamental. Si le dispositif doit être corrigé, c'est en fonction de ce principe initial. Concernant l'évaluation, il se félicite de son existence mais regrette que le document n'ait pas été distribué *avant* la réunion en cours, ce qui aurait permis de réserver celle-ci aux seules questions. Il regrette également que la place des conseils de quartier dans le processus n'ait pas été abordé avec plus de précision.

Un habitant signale qu'au sein de son conseil de quartier, un travail a été mené avec les jeunes depuis près de 5 ans. Ils se montrent impliqués mais ne sont pas écoutés. En revanche, ils ne veulent pas de certaines propositions formulées par les services municipaux.

Sylvie Baste admet que la consultation des jeunes est une démarche à améliorer et à partager avec plusieurs services. C'est pourquoi il importe de consacrer plus de temps à l'accompagnement, en s'appuyant sur les services habitués à les approcher. Ils ont parfois été accompagnés sur la mise en forme de leurs idées. Ils auraient eu besoin d'être aidés à communiquer sur leur projet pour élargir leur audience.

Un habitant note que le temps des jeunes n'est pas le même que celui des adultes ou de l'administration. Pour les amener à la citoyenneté, notion nébuleuse pour eux, il est nécessaire de les accompagner de manière constante.

Gilles Pradeau considère qu'il est nécessaire de prévoir une période beaucoup plus courte pour la réalisation des projets jeunesse et d'adapter le budget participatif en conséquence. La multiplication des réunions de secteur s'impose pour sensibiliser davantage le public lors de la phase d'accompagnement des porteurs de projet. Il importe également de commencer la démarche par la collecte des besoins, avant l'élaboration collective des projets et d'encourager les fusions de projets en organisant des rencontres, éventuellement *in situ*, des différentes équipes. Une fusion réussie est un gain de temps et de moyens, c'est aussi l'occasion de préciser le rôle des élus. La clarification du rôle des conseils de quartier ne dégage à ce jour aucun consensus : il convient de déterminer s'ils sont là pour proposer des projets ou animer les débats.

Sylvie Baste précise que d'autres instances, comme les conseils citoyens qui n'étaient pas encore en place, ont vocation à intégrer le comité de suivi habitants.

Un habitant considère qu'au-delà même du budget participatif, il est essentiel de réfléchir prochainement à la place des conseils de quartier face aux conseils citoyens et au Conseil des Aînés, et d'obtenir une cohérence d'ensemble. Même si le budget participatif est un outil majeur dans la politique de cohésion sociale, axe premier de la politique de la ville.

Gilles Pradeau note que la question de la formation des ambassadeurs est une piste intéressante, mais qu'il se trouve peu de candidats pour se charger des déambulations urbaines. Il est possible d'imaginer faire appel aux conseils de quartier, à la condition de les y aider.

Une habitante évoque l'intérêt de l'expérience menée à Rennes, où il a été fait appel à des stagiaires. L'expérience s'est avérée très concluante puisque ceux-ci sont parvenus à intéresser de nouvelles personnes à la démocratie participative.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Tania Assouline signale qu'à Paris, les services ont puisé dans les personnels du Service civique ; dans tous les cas il est nécessaire de former ces jeunes, et cela a un coût.

Hanh Trinh Duperin déclare que les services municipaux ont apprécié la richesse et la diversité des projets soumis, représentatifs des préoccupations des habitants (propreté, embellissement...). En revanche, les projets relevaient ... souvent du droit commun, c'est-à-dire du domaine de compétences de la ville. La réfection d'un trottoir, par exemple,...

Une habitante déclare que s'il s'agit d'une priorité des habitants, il n'y a pas de raison d'exclure un tel projet du budget participatif.

Tania Assouline relève le manque de clarté du règlement à ce sujet et prévoit de l'amender.

Une habitante rappelle que le règlement actuel exclue l'entretien courant des critères de dépôt des projets et appelle aux efforts d'innovation.

Une habitante confirme que certains projets semblent en effet le reflet de ce que la ville ne fait pas...

Tania Assouline explique que la limite n'est pas aussi simple à définir : dans le projet (élu) d'installer des coussins berlinois sur un tronçon de rue de Montreuil, par exemple, la ville n'aurait probablement pas fait ce choix. Mais il lui faut s'incliner devant le résultat du vote. Un autre projet suggérait d'ajouter des places de stationnement en surface, alors que la ville privilégie les parkings en sous-sol. Il n'y avait néanmoins aucune raison de refuser de soumettre ce projet au vote : c'est le jeu de la démocratie directe que d'accepter que certaines orientations soient contredites par les demandes du public.

Selon une habitante, si certains projets liés à l'entretien courant apparaissent dans le cadre du budget participatif, c'est que celui-ci donne la parole aux habitants. C'est un *effet d'aubaine* : si les habitants étaient par ailleurs interrogés sur les équipements de la voie publique, les coussins berlinois n'auraient sans doute pas fait l'objet d'un projet dans ce cadre.

Gilles Pradeau remarque que les porteurs de projets ont contesté la localisation impérative des projets sur un secteur donné. Ainsi, certains projets pensés pour la ville entière ont dû être réaffectés, quand leur rayonnement méritait une diffusion plus large.

Pour une habitante, le plus discutable est de se trouver contraint de voter à l'intérieur de son propre secteur et de ne pas pouvoir élire de projet à l'échelle de sa ville. Il serait par ailleurs intéressant de demander l'avis des habitants sur le choix-même des modalités du budget participatif : règlement, critères et organisation du scrutin.

Gilles Pradeau signale que cette réunion d'évaluation est un pas en ce sens.

Hanh Trinh Duperin relève l'importance d'éviter les conflits entre les projets d'aménagements existants et les projets dédiés au budget participatif.

Une habitante note que si les conseils de quartier discutent du budget participatif, cela n'empêche pas ses membres de déposer un projet à titre individuel. Il n'y a pas de conflit d'intérêt : le but du conseil de quartier n'est pas de favoriser tel ou tel projet, mais de réunir le maximum d'habitants autour de projets communs.

Tania Assouline indique qu'il arrive que des conseils de quartier aient exprimé parfois une certaine méfiance vis-à-vis de certains projets déposés par des personnes ne participant pas habituellement à la vie de quartier

Gilles Pradeau confirme que certains habitants considèrent que le passage des porteurs de projet devant le conseil de quartier devrait être impératif. La présentation des projets au conseil permettrait en outre à celui-ci d'être informé des initiatives en cours.

Tania Assouline comprend l'agacement des bénévoles qui travaillent au sein des conseils de quartier, quand les porteurs de projet ne se présentent pas devant leur assemblée pour présenter leurs idées. En revanche, il n'est pas question d'exiger l'aval du conseil de quartier pour les projets présentés.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Un habitant prend l'exemple de la modification du sens de circulation à la Croix de Chavaux pour signifier que dans une commune, la moindre décision prise dans un quartier se répercute sur la ville entière.

Gilles Pradeau note que la proposition de mise en place d'agoras de secteur a justement été conçue pour que les échanges ne se fassent pas au sein d'un conseil de quartier, mais entre plusieurs conseils. Ce qui permettrait aux porteurs d'enrichir les projets à l'écoute d'informations dont il ne dispose pas.

Une habitante rappelle que les critères d'éligibilité des projets imposent que ceux-ci soient utiles au quartier, la présentation de ceux-ci devant les conseils de quartier semble donc s'imposer. Même si par ailleurs, les conseils de quartier – quoique légitimes, ne sont pas élus et donc pas représentatifs de la population.

Gilles Pradeau s'interroge sur le format des projets : faut-il se contenter d'une idée de projet à développer par la suite – mais alors l'instruction des dossiers, faute de temps, ne pourra pas s'arrêter à chacun des projets ; faut-il confier le développement des projets aux agoras, en amont ; ou bien faut-il exiger des dossiers très fouillés – mais alors une partie de la population ne sera pas à même de défendre ses idées.

Une habitante demande si la centralisation d'un certain nombre de projets ne pourrait pas être faite par des stagiaires, détachés dans les antennes de quartier. Si ces dernières collaboraient avec les conseils de quartier, il serait plus facile pour ceux-là de se tenir informés des projets en cours. Il reviendrait alors aux antennes de peaufiner les projets avant de les faire passer.

Une habitante souligne que dans son quartier, la relation entre conseil et antenne de quartier est excellente et qu'elle a déjà permis de faire avancer certains projets.

Hanh Trinh Duperin note que les services municipaux réclament plus de temps pour gérer l'instruction des dossiers et signalent que les outils collaboratifs ne sont pas performants. Les études de faisabilité des projets ont également demandé plus de temps que prévu. Satisfaction en revanche concernant les contacts avec les porteurs de projets.

Sur l'instruction des projets, Gilles Pradeau remarque que les porteurs de projets ne se sont pas toujours montrés satisfaits. À la seule lecture du projet, des idées ont été jugées non recevables or il leur a semblé que les besoins qu'ils mettaient en exergue n'avaient pas été bien analysés. Il s'agira à l'avenir de s'attacher plus aux besoins formulés qu'à la qualité du dossier, à l'esprit plus qu'à la lettre... De même les contacts avec les porteurs de projet devront privilégier les mails, plutôt que le téléphone, inadapté quand le porteur représente une équipe.

Gilles Pradeau cite des porteurs de projets qui regrettent leur premier entretien au téléphone, jugeant qu'ils n'ont pas su y défendre correctement leurs chances, par manque de préparation. Ceux qui ont eu la chance de rencontrer les services municipaux se sont en revanche montrés très satisfaits. Il évoque également les réponses au questionnaire en ligne qui ne contredisent pas dans l'ensemble les avis recueillis lors des entretiens. Mais il faut prendre la juste mesure de la fiabilité des conclusions : seules 35 ont répondu au questionnaire de satisfaction.

Il faut également signaler l'agacement de certains porteurs de projet qui n'ont découvert ce qu'il était advenu de leur projet que le 7 novembre, lors du Forum citoyen. Certains n'avaient pas compris que leurs projets seraient revisités par les services municipaux, en fonction d'objectifs pratiques et de coût.

Hanh Trinh Duperin indique qu'il conviendrait de mettre en place des outils de suivi performants au service de l'instruction, notamment une base de données partagée et des réunions de suivi de projets entre les différentes directions.

Gilles Pradeau recommande l'organisation de visites sur site lorsque cela s'impose ainsi que l'organisation dans chaque secteur de réunions publiques d'informations des porteurs de projet.

Une habitante signale que dans son quartier, il était prévu d'inviter la population à visiter les sites prévus pour la réalisation des projets. Cela n'a pas été fait par manque de temps, mais ce devrait être prévu à l'avenir. Les habitants peuvent ainsi se rendre compte si le projet est véritablement utile pour la ville ou leur quartier. Elle se montre favorable à un double vote : un pour le secteur, un pour la ville.

Tania Assouline précise que l'inconvénient d'un tel cas de figure, c'est la réduction des sommes allouées à chaque secteur.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Hanh Trinh Duperin note que l'application de vote a été défailante ; elle s'est avérée difficile à utiliser par le public peu familiarisé avec internet ; enfin, tout le monde n'étant pas équipé, l'ensemble de la population n'a pas pu voter. Il est donc proposé à l'avenir un vote mixte associant le numérique et le papier, ce dernier étant plus coûteux et plus complexe à organiser.

Gilles Pradeau observe que le double vote, plébiscité par 75% des personnes ayant donné leur avis, nécessitera d'identifier les personnes qui ont déjà voté.

Tania Assouline remarque que dans ce type de vote, la fraude reste limitée. À Paris, le vote du budget participatif organisé à peu près dans les mêmes modalités qu'à Montreuil, ne fait ainsi l'objet d'aucun contrôle.

Une habitante note que la fraude est anecdotique dans le cas où les votants sont nombreux. Dans le cas inverse, cela peut poser problème... Il serait donc plus pertinent de faire en sorte que le nombre de votants soit plus important, que de mettre en place des dispositifs sophistiqués de lutte contre la fraude. Par ailleurs, il serait bon de signaler dans le prochain règlement qu'en cas de fraude détectée, les bulletins seront invalidés et le projet concerné éliminé. Cela aurait un effet dissuasif.

Gilles Pradeau explique qu'au Brésil, dans ce type de scrutin, l'identité des personnes est systématiquement vérifiée. Ils utilisent pour cela des tablettes numériques à la sortie du métro et font voter les gens en leur demandant un justificatif d'identité avec photo. Cela pourrait être repris à Montreuil.

Concernant la réalisation des projets, il a fallu en retravailler certains afin de les mettre en cohérence avec leur environnement. Un quart verront le jour en 2016 et le reste en 2017. Les services s'inquiètent à ce propos d'avoir à mener de front une nouvelle campagne d'instruction alors que les premiers projets sont en cours de réalisation. D'autre part, le contexte financier n'étant pas favorable, il conviendrait de reporter le lancement du prochain budget participatif à l'automne 2017, pour une mise en œuvre en 2018-2019. Les difficultés de calendrier – et notamment un rétro planning incluant malencontreusement la période des vacances d'été, sont en effet l'une des leçons majeures de cette évaluation.

Sylvie Baste indique qu'à l'occasion de la seconde édition du budget participatif, le planning passerait de 8 mois (y compris vacances d'été) à 11 mois (hors vacances d'été) ; les agoras décentralisées seraient mises en place avant l'instruction des dossiers ; les antennes de quartier et la mission citoyenneté seraient présentes de manière continue dans le suivi des dossiers ; des réunions publiques d'information seraient organisées à l'issue des instructions ; enfin la phase de votation s'accompagnerait d'animations.

Tania Assouline estime la date de la mise aux voix des projets à juin 2018. C'est une période favorable, car les nombreuses manifestations prévues à cette époque permettent de prendre contact facilement avec le public pour le sensibiliser à l'intérêt de voter pour ses projets préférés.

Une habitante relève que pour des projets réalisés en 2019-2020, le budget participatif devra être voté en décembre 2018. Il n'y aura donc que deux budgets participatifs au cours de cette mandature : cela implique-t-il que le budget à venir sera proportionnellement augmenté ?

Tania Assouline explique que la somme allouée au prochain budget restera la même. La ville est dans une passe financière difficile et le budget participatif constitue environ 5% du budget investissement de la ville, qui représente en moyenne 30 M d'euros par an. Il faut aussi tenir compte des capacités d'intervention limitées de la ville, maître d'œuvre des projets. Les reliquats de budget non utilisés dans chaque secteur ont alimenté une enveloppe de secours prévue en cas de dépassement budgétaire.

Une habitante se souvient que sur le projet de four à pain, les habitants auraient aimé être associés à la réalisation, notamment par l'intermédiaire d'artisans locaux. Il s'agissait pourtant d'un vrai projet participatif.

Tania Assouline indique que la ville ne peut s'autoriser à rémunérer un artisan sur l'enveloppe prévue pour le projet – quand bien même il habite la commune. En revanche, rien ne s'oppose à ce que les habitants interviennent de manière bénévole.

Une habitante demande comment les services municipaux comptent élargir l'opération aux habitants qui ne se sont pas sentis concernés et qui ont échappé à la campagne de communication.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Tania Assouline affirme qu'il s'agira d'identifier d'autres relais, comme les centres sociaux ou les antennes jeunesse pour le public jeune, par exemple, et de réfléchir à des actions spécifiques à leur intention.

Sylvie Baste suggère de mettre en place un débat donnant lieu à une proposition de méthode.

Une habitante demande comment seront recueillis les avis des habitants sur le nouveau règlement et les modalités d'organisation du prochain budget participatif.

Tania Assouline considère que la phase d'évaluation se termine : plusieurs réunions se sont tenues avec les différents publics concernés et le questionnaire, qui n'a certes produit qu'un nombre de réponses limitées, représente un échantillon représentatif de l'idée que les habitants se font de ce premier budget participatif.

Une habitante suggère de tirer des noms au sort dans les listes des nouveaux arrivants afin d'obtenir l'avis de personnes peu concernées *a priori* par le dispositif ; à ce jour en effet, le budget participatif est conçu de telle manière qu'il risque d'intéresser toujours les mêmes personnes.

Un habitant explique que dans son quartier, un effort a été fait en direction des jeunes, lesquels se sont montrés parfaitement organisés en termes de mobilisation et sont parvenus à faire voter en masse pour les projets qu'ils avaient proposés.

Une habitante suggère le recours aux listes électorales.

Un habitant rétorque qu'environ 50% des habitants sont inscrits sur les listes électorales, et que parmi eux certains habitent ailleurs et ne viennent à Montreuil que pour voter.

Gilles Pradeau note qu'il reste bien assez de temps pour mettre en place un travail auprès des publics scolaires avec l'aide des associations compétentes. Par ailleurs, il conviendrait de cibler 5 groupes de population qui font défaut et imaginer les actions qui permettraient de les intéresser dans l'avenir au dispositif.

Sylvie Baste indique avoir rencontré la responsable du service intégration pour qui il est possible d'aller vers les résidents des foyers, à la condition d'en prendre le temps pour proposer aux conseils de concertation des débats autour de problématiques liées au cadre de vie.

Un habitant propose de profiter de la Journée des associations pour les contacter toutes.

Tania Assouline note que les retours des élus, habitants et représentants de conseils de quartier rencontrés recourent très clairement les conclusions de l'évaluation.

Une habitante ajoute que la participation du plus grand nombre à une cause ou un projet est une préoccupation majeure et constante des communes, et ce dans tous les domaines (propreté, tri sélectif...).

Un habitant considère que la réalisation des projets, la « sortie de terre » de certaines réalisations sera sans doute une excellente publicité pour le budget participatif.

Tania Assouline estime qu'il s'agit d'une bonne pédagogie et une raison de ne pas précipiter la seconde édition.

Sylvie Baste invite les habitants présents à se joindre à l'Elue à la Démocratie locale pour participer, le 7 octobre prochain, aux Premières Rencontres nationales du budget participatif, à Grenoble. Les frais sont pris en charge par la ville à raison d'une personne par secteur, départ le 6 au soir. Elle signale par ailleurs que l'enveloppe allouée à Transcriptus, l'agence chargée des comptes rendus, n'étant pas pleinement utilisée, les conseils intéressés peuvent faire appel au service d'un rédacteur de cette société.

Tania Assouline signale que la prochaine réunion de coordination des conseils de quartier se tiendra le 13 octobre prochain. La prochaine réunion du comité de suivi du budget participatif interviendrait en novembre.

La séance est levée à 22 h 05

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.